

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 24 novembre à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit.

Absent(e)s représenté(e)s :

RAYSEGUIER Christian, donne procuration à CABROL Jacqueline.

TONON Yannick donne procuration MILHET Benoit.

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc.

Secrétaire de séance : MILHET Benoit.

Date convocation :

Le 17 novembre 2025

Date affichage :

Le 17 novembre 2025

Délibération N°2025_D37

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges CLECT du 12/06/2025.

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT) approuvé par la commission lors de la réunion du 16 juin 2025 relatif à l'évaluation du transfert des charges de maintenance du bâtiment 2-4 place de la République à Castres à l'office du Tourisme de Castres au titre de la compétence « TOURISME ».

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet qui s' sollicite l'examen de ce rapport par les communes membres, conformément à la loi 11⁰2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts (CGI).

Après examen par le conseil municipal du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT).

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à la réunion du 16/06/2025.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 24 novembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 24 novembre 2025